

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11
- en exercice : 07
- qui ont pris part à la délibération : 7

Séance du 2 septembre

L'an deux mil VINGT ET UN à 19 heures

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,

Délibération 01247.2021.9.1 (16)

s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, la salle des Fêtes sous la présidence de : Monsieur Guillaume LEGAY, Maire par Intérim

Date de la convocation : 25.08.2021

Date d'affichage : 31.08.2018

Présents : Tous les membres en exercice

Monsieur Sébastien JUHEN a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET** : Convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire par intérim présente au conseil la convention de partenariat avec le département de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque.

Le département de l'Ain, avec sa direction de la lecture publique, accompagne les collectivités locales dans la définition et la mise en œuvre de leur politique de lecture publique. Une offre de services permet aux bibliothèques municipales de répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

Les bibliothèques constituent des portes locales d'accès à la connaissance et à la culture, elles concourent à l'instruction et à la formation tout au long de la vie et offrent des espaces de rencontre, de loisir et de lien social.

Le renouvellement de cette convention proposée définit les conditions et modalités de partenariat entre le département et la collectivité signataire en vue du développement de la lecture publique sur le territoire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Autorise et mandate Monsieur le Maire intérimaire à signer la convention susmentionnée et annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré à MIJOUX, les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le : 13/3/21  
et publication et notification

le : 13/3/21

Pour copie conforme  
Le Maire par intérim

Guillaume LEGAY

